

# LES SAPEURS-POMPIERS



TENUE DE SERVICE

Et pourvu que les propriétaires n'aient aucun empêchement, elles pourront passer par moitié.

Entre les Soumignés Nobles propriétaires à la fiefte commune de Labastide de Lévis (Lann) et moulin. Uzams il a été dit et convenu ce qui suit.

Le sieur Trubest bailleur, donne à titre de bail à partage de fruits au sieur Uzams preneur sa propriété nix à la fiefte et à aux clauses et conditions suivantes.

Le bailleur paiera l'impôt foncier et fournira les <sup>cheptel</sup> ~~cabans~~ nécessaires pour sa bonne exploitation.

Le preneur sèmera de sa part, propre <sup>de haricots, pois, fèves ou lupins par moitié</sup> tant le <sup>blé</sup> que les autres grains; - La première année le bailleur avancera la semence de blé que le preneur rendra l'année de son départ.

Les récoltes en bois ou en fruits seront partagées par moitié; le preneur les rendra propres à la vente et prôtera son concours pour la livraison des denrées du bailleur.

Lorsque les bestiaux seront vendus, les bénéfices réalisés (croit, laine, laitages) ou les pertes, s'il y en a seront partagés par moitié. Le preneur ne pourra disposer d'aucune bête du cheptel sans le consentement du bailleur.

Les engrais minéraux nécessaires pour le bon entretien des terres et le sulfate de cuivre pour les vignes seront fournis par moitié; de même les foiniers ou grains pour l'engraissement des bestiaux seront fournis ou payés par moitié.

Lorsqu'il y aura lieu à la batture, le Bai entrepreneur de battage et le charbon seront payés par moitié.

En ce qui concerne les outils ou instruments aratoires, le bailleur met à la disposition du preneur ceux qui se trouvent dans la propriété; il en usera en bon ménage. Pour les outils en bois, le bailleur fournira le bois nécessaire à leur réparation et paiera l'ouvrier que le preneur nourrira. Le forgeron ne sera payé par moitié par le bailleur qu'en ce qui concerne la ferrure des animaux.

Les bestiaux devant être réservés uniquement au travail de la propriété, le preneur ne pourra exécuter des travaux de transport ou autres pour autrui sans le consentement du bailleur.

Le preneur est tenu et sans prétendre à aucune indemnité de faire avec les bestiaux de la ferme les charrois nécessaires pour toutes les réparations de tous les bâtiments et de leurs dépendances, même

Action Cour. Minus: Limited.		Titre n° 18.873. n° 1630 965	197.
		18 874	1430 965
		18 875	1430 965
		18 876	1430 965
<hr/>			
Action 500 <sup>l</sup> . Banque Ottomane Libérée de 20 <sup>l</sup> .		020. 480	688. 50.
		022 285	
		022 286	
		022 287	
		022 288	
<hr/>			
Action 250 C <sup>o</sup> Industrielle du Platine		19. 391	731
		19 392	
		20 608	
<hr/>			
Action 40 piast. Banque Nationale du Mexique		21 988	1045
		45 607	
		45 608	
		45 609	
		45 610	
<hr/>			
Action. Société Industrielle et Métallurgique du Caucase		14. 073	396. 50.
		15 583	
		05 601	
		05 602	
		05 603	
		05 604	
		05 605	
		05 606	
		05 607	
		05 608	
<hr/>			
Action. De Beers. (profession.) 1 <sup>re</sup> titre		582836 à 582840	445.
		act. B 35638	
<hr/>			
Action 250 <sup>l</sup> . Banque Française pour le Commerce et l'Industrie		026 406	320
		026 407	
		026 408	
		026 409	
		024 282	
<hr/>			
Ob. 500 <sup>l</sup> . 4 <sup>o</sup> République du Mexique Coterieur 1911		523 486 à 523 490	91. 20.
		523 491 à 523 495	
		394. 636	493.
<hr/>			
Société de Actraites de la Boule de Neige		37 942.	
<hr/>			
Paim d'Espagne Gaillard-Francois Imbert.		16. 808. mise au n° 3622	
		16 337	
<hr/>			
		12 février 1912	Imbert

Les engrais minéraux nécessaires pour le bon entretien des terres et le sulfate de cuivre pour les vignes seront fournis par moitié; de même les farines ou grains pour l'engraissement des bestiaux seront fournis ou payés par moitié.

Quand la dépiquaison aura lieu à la batteuse, le bac entrapreneur de battage et le charbon seront payés par moitié.

En ce qui concerne les outils ou instruments aratoires, le bailleur met à la disposition du preneur ceux qui se trouvent dans la propriété; il en usera en bon ménage. Pour les outils en bois, le bailleur fournira le bois nécessaire à leur réparation et paiera l'ouvrier que le preneur nourrira. Le forgeron ne sera payé par moitié par le bailleur qu'en ce qui concerne la ferrure des animaux.

Les bestiaux devant être réservés uniquement au travail de la propriété, le preneur ne pourra exécuter des travaux de transport ou autres pour autrui sans le consentement du bailleur.

Le preneur est tenu et sans prétendre à aucune indemnité de faire avec les bestiaux de la ferme les charrois nécessaires pour toutes les réparations de tous les bâtiments et de leurs dépendances, même

500	nominateur.	0 753. 556	
2		0 114 095	
2		0 114 097	
30	} porteur	2 311 699	
200		0 544 901	
300		0 457 990	
50		1 568 104	96
100		1 451 765	
Suisse obl. 500 3% différé		129 901	87.20
Chemins de fer fédéraux 1903.		196 268	
129 901.		196 269	
		196 270	
		196 271	
		196 272	
Actions 500 <sup>t</sup> Crédit Lyonnais		344 566	1160
		344 567	
		245 218	1185
		247 443	
Rente Brésil 4% Chemins de fer		121 327	43,428
recession 1899.		121 328	
Crédit foncier de Stockholm. obl. 500		100 322	499
4%		100 323	
		100 324	
		100 325	
		100 326	
Rente Japon 5% 1905. Cote à		58 595	95.79
Londres. 1000 yens		58 596	
Obl. 3% Chemins de fer du midi		070 858	424.
Anciennes.		136 726	
		136 727	
		136 729	
		308 958	
		369 529	
		966 248	
		652 243	
		652 246	
		720 881	
		2362 747	431.50
		2362 748	

500	nominative.	0 753. 556	
2		0 114 095	
2	} portense	0 114 097	
30		2 311 699	
200		0 544 901	
300		0 457 990	
50		1 568 104	96
100	1 451 765		
<hr/>			
Suisse	obl. 500 3% différé	129 901	87.20
	Chemins de fer fédéraux 1903.	196 268	
	124 901.	196 269	
		196 270	
		196 271	
		196 272	
<hr/>			
Actions	500 <sup>t</sup> Crédit Lyonnais	344 566	1160
		344 567	
		245 218	1185
		247 443	
<hr/>			
Rente Brésil	4% Chemins de fer	121 327	43.42
	reunion 1889.	121 328	
<hr/>			
Predit foncier	de Stockholm. obl. 500	100 322	499
	4%	100 323	
		100 324	
		100 325	
		100 326	
<hr/>			
Rente Japon	5% 1905. Cote à	58 595	95.79
	Londres. 1000 yens	58 596	
<hr/>			
obl. 3%	Chemins de fer du midi	070 858	429.
	Anciennes.	186 726	
		186 727	
		186 729	
		308 958	
		369 529	
		966 248	
		652 243	
		652 246	
		720 881	
		2362 747	431.50
		2362 748	

pour reconstruction totale s'il y avait lieu. -

À la moisson, le preneur devra prêter à son propriétaire les animaux pour lever la récolte et le conducteur des animaux sera payé par l'employeur au taux de la journée de louage.

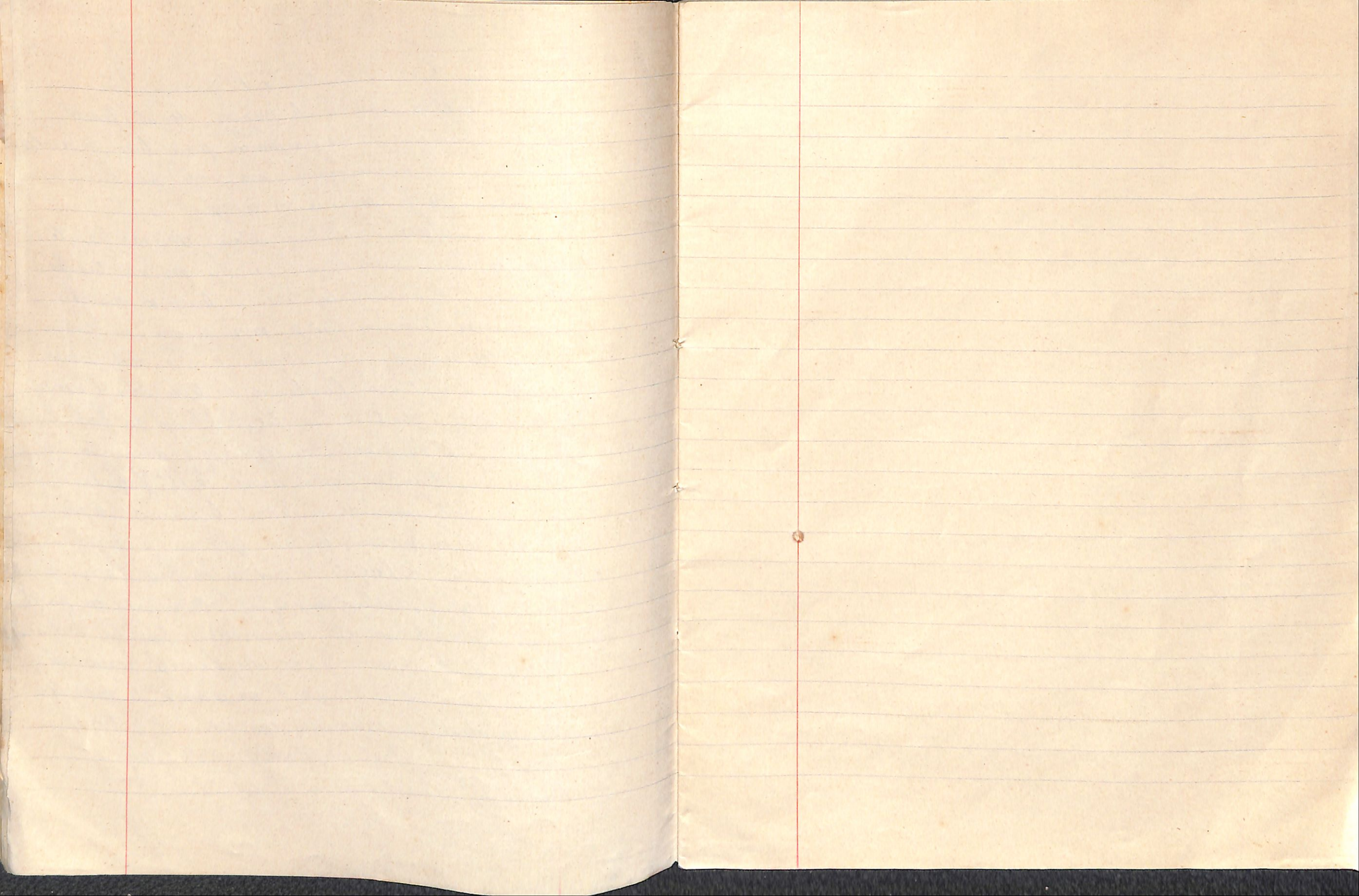
Sous toute son entière responsabilité, le preneur devra cultiver, labourer, fumer, faire tous les travaux, ensemencer les terres en temps et saisons convenables suivant l'usage sans pouvoir ni épuiser ni détériorer; il devra satisfaire le chien-dent; devra également continuer l'ameublissement des terres selon l'usage et rendre le tout en bon état à la fin du bail.

La signification de congé sera donné par l'une ou l'autre partie avant le 1<sup>er</sup> <sup>de</sup> février.

L'année de son départ le preneur devra laisser à son successeur et sans prétendre à aucune indemnité les foyers ou bois de chauffage, ainsi que les fourrages, plantes fourragères (betteraves etc) ou pailles qui n'auront pas été consommées par les bestiaux. Il devra à son départ laisser du fourrage comme il en a trouvé d'ensemencé à son arrivée, de manière à ramener l'ameublissement comme il l'a trouvé.

Fait en double à la hâte.

En et et approuvé l'écriture ci dessus.



## SAPEURS-POMPIERS

### Tenue de service

Sur la belle pelouse de Longchamps, aux jours de revue, lorsque le coquet bataillon des Saint-Cyriens et la majestueuse Garde républicaine ont défilé, un cri retentit : « Voilà les pompiers ! » Ils arrivent, en effet, avec leur allure crâne et décidée. Tout le monde est debout, les hommes envient ces braves qui passent, les mouchoirs s'agitent, et le régiment entier est salué de hourras frénétiques.

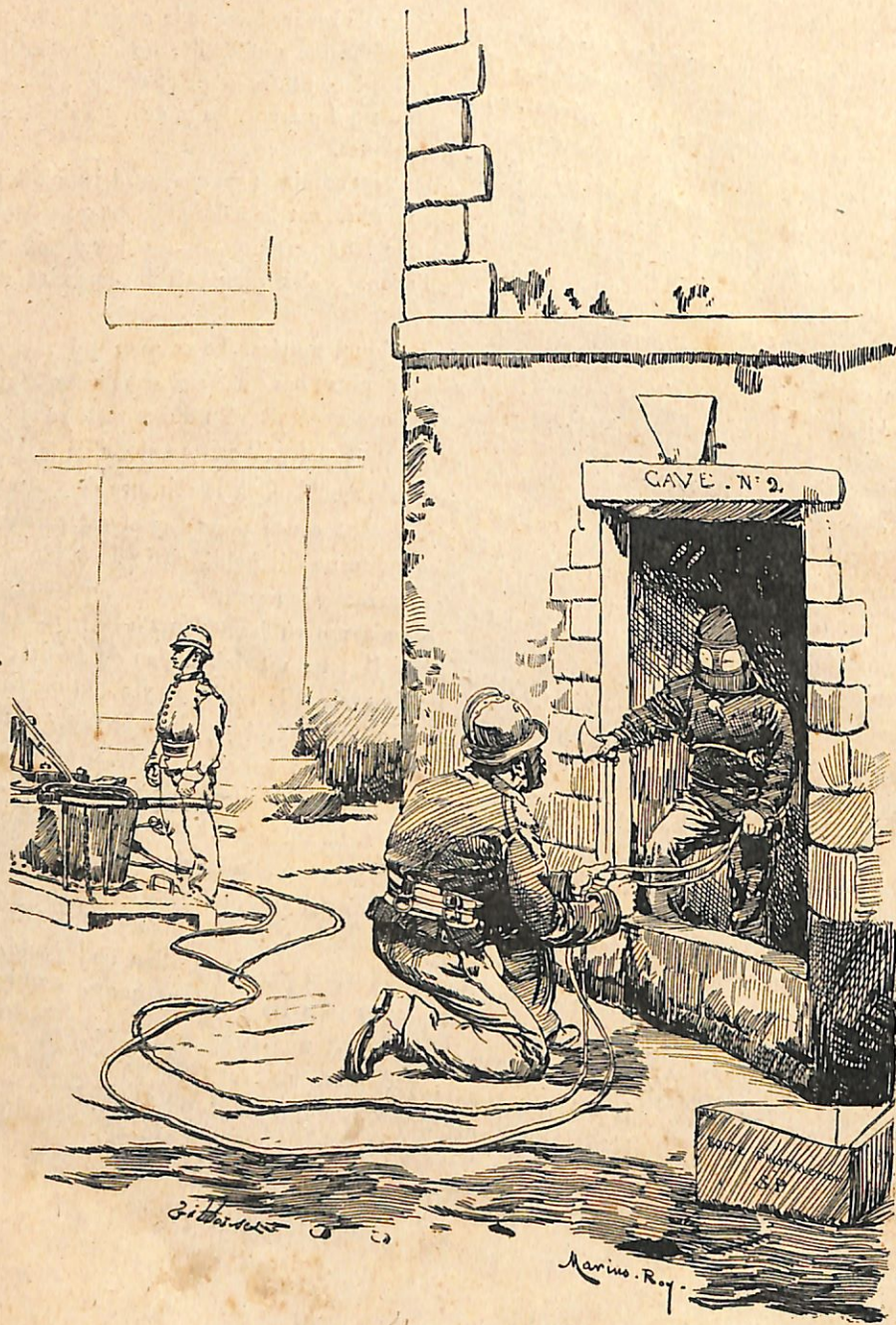
Ces braves entre les braves sont aimés autant qu'admirés ; on ne saura jamais tous les actes d'héroïsme qu'ils accomplissent dans l'ombre, car leur dévouement est souvent obscur. Leur uniforme même, modeste comme leur personne, exclut toute couleur voyante, et tous ces ornements qui sont l'apanage des pimpants hussards et des majestueux cuirassiers.

Cette tenue s'est encore modifiée depuis quelques années. Le casque, qui revêtait autrefois des formes archaïques est devenu plus bas et conséquemment plus léger. En tenue de service, le sapeur-pompier nous apparaît vêtu d'une veste ronde de couleur bleu foncé et d'un pantalon de nuance plus claire, il porte autour de la taille une ceinture dite de sauvetage qui est à peu près semblable à la ceinture de gymnastique. Elle est munie d'un anneau très solidement cousu dans lequel est passée la corde destinée à la manœuvre. Le sabre bayonnette ne fait point partie de la tenue de service, car il est évident qu'il ne ferait qu'embarrasser le sapeur dans ses mouvements.

On se rendrait difficilement compte, si on n'a pas vu les sapeurs à l'œuvre, de la somme considérable de travail qu'ils livrent. Il leur est laissé peu de loisirs ; ils recommencent le lendemain les exercices qu'ils avaient la veille. Il y a, en outre, le service télégraphique à apprendre (tout sapeur doit savoir télégraphier), et le service de grand-garde dans les théâtres où ils doivent passer 24 heures, les postes où il faut souvent passer 2 jours entiers et enfin les incendies à éteindre. Sur une semaine, le pauvre sapeur a peut-être une demi-journée libre. Sa solde est, à la vérité, plus élevée que celle des hommes appartenant aux autres corps, mais elle est encore bien minime, si l'on considère les services qu'il rend et surtout les dangers qu'il court.

Une sympathie universelle entoure indistinctement tous les corps français de sapeurs-pompiers de France et ce sentiment est justifié par la tradition de loyauté, de courage et de désintéressement dont font preuve tous les jours les hommes qui les composent. Et cependant, peu de corps ont fourni une aussi abondante matière à notre esprit satirique. Il est sans doute préférable de se rappeler qu'aux jours douloureux où Paris semblait devoir disparaître sous le souffle embrasé de la Commune, ces pompiers accouraient en foule de tous les points de la France, apportant à la capitale en flammes, le secours de leur dévouement.

*B. U. C.*



L'APPAREIL A FEU DE CAVE



# FACTURE

MODE DE RÈGLEMENT

IMMÉDIAT

DIFFÉRÉ\* (au maximum 30 jours fin de mois)

DATE D'ÉCHÉANCE

OBLIGATOIRE

**NICOLAS**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 921 152 € - 1, RUE DES OLIVIERS 94320 THIAIS CEDEX - R.C.S. B 542 066 238 - N° T.V.A. : FR 31 542 066 238

SUC LIMOGES  
7 place Fournier  
LIMOGES  
87000 LIMOGES  
T 1:0555328485

Le : 10/04/2017 A 17:57

FACTURE No : 221023 PAGE : 1

Qté. / Libellé/ Mil./ P.Unit. / Prix

4	MERCUREY BIC 14	18.80	75.20
1	MARSANNAU LO 15	17.60	17.60*

TOTAL

92.80 Euros

Dont : TVA 20.00%.. 15.47

ESPECES

92.80Eur

TENIR LES VINS COUCHÉS

Le service de livraison à domicile est assuré par tous les magasins NICOLAS.

Afin d'en maintenir la qualité, nous demandons une participation par livraison à nos clients.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le délai de règlement est déterminé par la date d'échéance figurant sur la facture. Une pénalité calculée sur la base de trois fois le taux légal sera décomptée en cas de paiement postérieur à la date de règlement figurant sur cette facture.

En outre, il sera facturé une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans préjudice du droit de réclamer une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement devaient excéder ce montant (articles L.441-6 et D.441-5 Code du Commerce).

0141 \ P.PETITEN \ 67 place \ Paris  
1 1000000010 12 15.00 15.00  
A REKOTREY PIC 14 18.80 12.50  
FACTURE N° : 231037 PAGE 1  
Tc : 100000010 A 15.25  
1 1:0222288882  
01000 1100362  
1110000  
6 place Courville  
91010 JAINES